Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE05CM160426-DE

Dinan Léhon

Affaire n° 5 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026,

Sur convocation en date du 10 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Dominique ORHANT, Olivier BOBIGEAT, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Lydie PATRY, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à René DEGRENNE, Maire délégué), Jacques TOUMINET (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Anne-Sophie MORIN (pouvoir à Didier LECHIEN, Maire), Yves KOZIEL (pouvoir à Sonia DABIN), Philippe MORANT (pouvoir à Lydie PATRY), Christelle BOUVIER (pouvoir à Didier DERU), Marina BADOUAL (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Charles HOUZE).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Angèle COUELLAN

*
* *

FINANCES - Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026

Rapporteur : Didier DERU

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé) prévoit que : "*dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport*

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE05CM160426-DE

précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail."

Par ailleurs, "*ce rapport fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat au Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.*"

L'article 1 du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu du rapport d'orientation budgétaire précise que celui-ci doit comporter des informations présentant "*les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et le groupement propre dont il est membre.*"

Le rapport doit également faire mention "*des engagements pluriannuels*", "*des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget*", étant entendu que ce document doit "*permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget*".

Au-delà de ce cadre réglementaire, le rapport d'orientation budgétaire constitue :

- Un outil à visée pédagogique permettant une appropriation du contexte et des enjeux communaux de la préparation budgétaire, en vue de l'adoption du budget primitif le 29 avril prochain,
- Un outil d'aide à la décision permettant d'acter des orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2026 et suivants.

La première partie du document proposé vous apporte des éléments pour :

- Appréhender le contexte économique et social dans lequel nous évoluons actuellement,
- Connaître les principaux éléments de contexte législatif et réglementaire impactant les finances communales, les informations fournies s'appuyant sur les connaissances disponibles au moment de sa rédaction.

La seconde partie du rapport présentera successivement :

- L'exécution financière 2025,
- Les déterminants du BP 2026, pour chacune des deux sections budgétaires (fonctionnement et investissement), en dépenses et en recettes.

*
* *

Vu l'avis de la commission Ressources du 7 avril 2026,

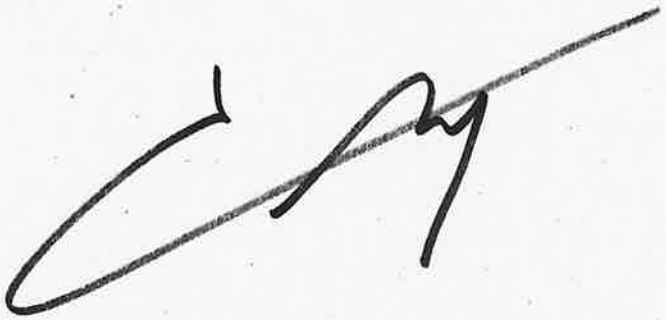
Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE05CM160426-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

1. **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026 tel que présenté en annexe,

2. **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE05CM160426-DE